



SYL'VEOLE - BILAN DE CONCERTATION PREALABLE

Mai – Juin 2022



Rapport du 21 juillet 2022

Sommaire

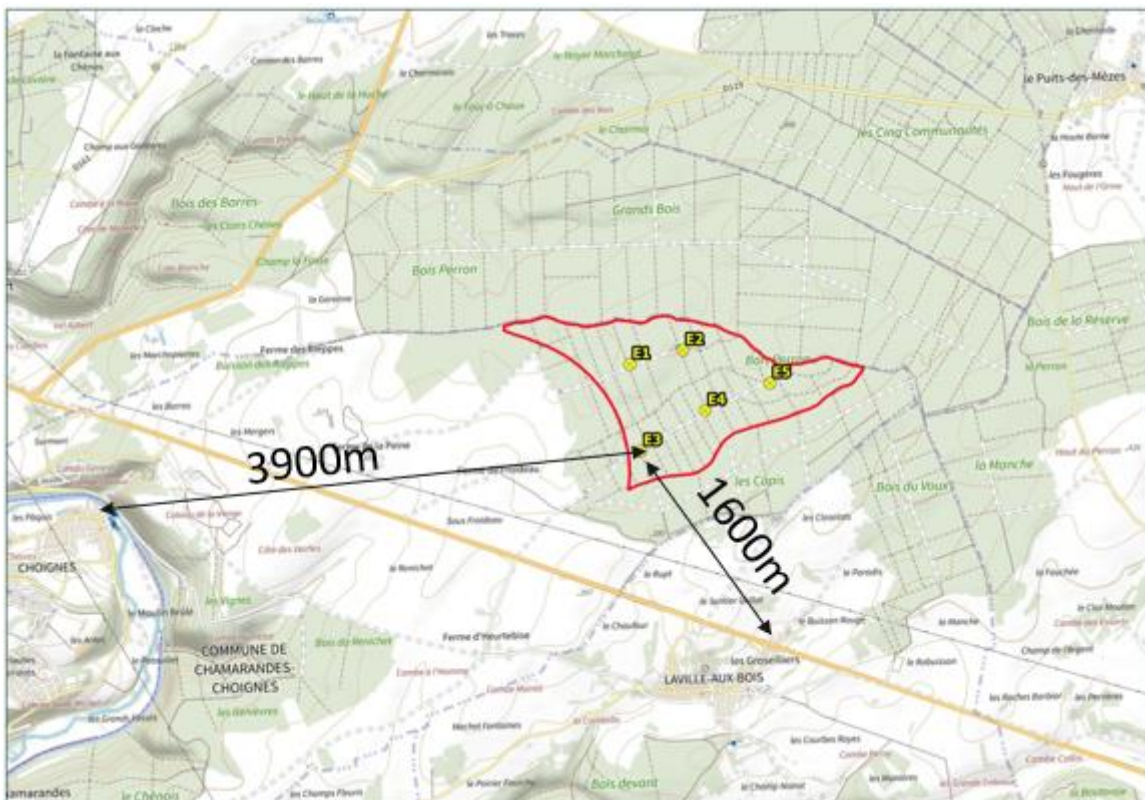
I.	Syl'véole : un projet participatif en développement depuis Septembre 2020.	2
I.1	Introduction :.....	2
I.2	Un projet participatif.....	2
II.	Une démarche d'information et de concertation depuis le début du projet.....	4
II.1	Consultation initiale en Novembre 2020	4
II.2	Le site internet du projet	5
II.3	Médias locaux	5
III.	Juin 2022 : Concertation préalable au dépôt du projet	6
III.1	Information des habitants sur l'organisation de cette concertation	6
III.2	Un dossier de concertation et des photomontages mis à disposition	9
III.3	Des permanences et une visite de terrain pour échanger avec les habitants	9
III.4	Modalités d'expression des avis.....	9
IV.	ANALYSE DES RESULTATS DE LA CONCERTATION PREALABLE	10
IV.1	Taux de participation aux permanences et à la visite de site	10
IV.2	Activité sur le site Internet du projet :	10
IV.3	Un faible taux de recueil des avis.....	11
IV.4	Le positionnement des contributeurs.....	11
IV.5	Thèmes abordés par les contributeurs	11
IV.6	Éléments de réponse aux questions posées ou remarques dans les avis :.....	12
V.	LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION ET LES SUITES A DONNER	15

I. Syl'véole : un projet participatif en développement depuis Septembre 2020.

I.1 Introduction :

Le projet éolien Syl'véole est un projet à l'étude depuis septembre 2020 sur le territoire administratif de la commune de Chamarandes-Choignes (52). Il est situé sur le massif des Grand-Bois.

A la suite des résultats des études, le schéma d'implantation retenu prévoit l'implantation de **5 éoliennes** de 230m de hauteur, d'une puissance unitaire de 5,5 MW - soit un parc éolien de 27.5MW -, situées entièrement en forêt communale. Le projet se situe en dehors des contraintes d'aviation militaire et civile. Le raccordement électrique est prévu sur un poste à proximité, à Chaumont (6km).



Les habitations les plus proches sont celles de Laville-aux-Bois, et seront à plus de 1500m de la première éolienne.

I.2 Un projet participatif

Opale EN propose à Chamarandes-Choignes, commune d'implantation des éoliennes et Laville-aux-Bois, dont le village est le plus proche de la zone de projet, de bénéficier d'un développement participatif : la loi de transition énergétique pour une croissance verte le rend possible depuis 2015. Ce montage financier particulier permet aux deux communes de s'associer à Opale EN et de devenir co-proprétaires du projet en acquérant 20% des parts de celui-ci. Sur un projet de parc de 5 éoliennes comme Syl'véole, cela revient pour les communes à acquérir les droits d'une éolienne, sans risque financier pour les deux collectivités.

Dès l'autorisation du projet, les communes pourront alors décider de conserver ces parts ou d'en vendre tout ou partie. Ces actions pourront alors être proposées à d'autres acteurs locaux : habitants, club de citoyens, entreprises locales, Société d'Economie Mixte (SEM), etc.

Une fois le parc construit, les communes et les acteurs locaux, actionnaires du projet, bénéficieront des retombées liées à la vente de l'électricité produite, et participeront à sa gouvernance tout au long de son exploitation.

Plusieurs réunions de travail ont été organisées pour permettre aux élus d'étudier en profondeur le principe et de prendre la décision de devenir co-proprétaire du projet Sylv'Eole.

Cette décision sera prise par les deux conseils municipaux en fin d'année 2022.

II. Une démarche d’information et de concertation depuis le début du projet

Depuis les premières réflexions des communes autour de ce projet, les élus de Chamarandes-Choignes puis de Laville-aux-Bois ont souhaité informer de façon régulière les habitants, recueillir leur avis et maintenir un véritable dispositif de communication actif pendant tout le développement du projet. Ainsi, de nombreux canaux d’information ont été mis en place depuis l’été 2020.

II.1 Consultation initiale en novembre 2020

En juin 2020, alors que les élus ont été sensibilisés par Opale Energies Naturelles à un potentiel éolien sur leur territoire, ils ont souhaité intégrer dans leur réflexion une consultation des habitants. Ce dispositif, organisé conjointement par Opale et les élus a précédé la délibération de principe des conseillers, validant alors le lancement des études de développement par Opale EN.

La consultation initiale des habitants s’est déroulée du 18 au 25 novembre 2020. Alors que l’épidémie de COVID-19 imposait un confinement général - et pour une période alors indéterminée, les élus et Opale ont souhaité maintenir la phase de consultation des habitants et de l’adapter selon un format dématérialisé.

Ainsi, les habitants ont pu prendre connaissance de la réflexion et des modalités de concertation via **une première lettre d’information** distribuée dans les boîtes aux lettres de tous les foyers de la commune. Un dossier synthétique de présentation du potentiel éolien a été mis en ligne sur une plateforme internet.

Afin de pouvoir échanger avec les équipes d’Opale et malgré le confinement, des permanences téléphoniques ont été organisées sur quatre créneaux horaires différents. Au total, 15 heures de permanences ont été proposées par les équipes d’Opale.

Le dossier de présentation du projet a été téléchargé 134 fois sur le site internet dédié et 3 personnes ont appelé pendant les permanences.



Pour répondre aux principales questions posées lors de cette consultation initiale, **une seconde lettre d’information** a été diffusée dans les boîtes aux lettres en avril 2021.

Elle présentait également les actualités du projet, et notamment l’avancée des études et la pose du mât de mesures.

II.2 Le site internet du projet

Pour continuer d'informer les habitants du territoire de l'avancée du projet, de façon régulière et complète, un site internet dédié à Sylv'eole a été mis en ligne en avril 2021 :

<https://sylveole.projet-eolien.fr/>

Le site propose différentes rubriques :

- **Acteurs du projet** : présentant la commune de Chamarandes-Choignes, la société Opale EN, les experts indépendants intervenant dans le développement du projet ainsi que la gouvernance du projet.
- **Projet** : permet de préciser les spécificités du projet : le choix du site d'implantation, le détail des études effectuées sur la zone, des événements à venir et des actualités liées au projet.
- **Bénéfices locaux** : propose un focus sur les retombées économiques, le développement participatif, les mesures d'accompagnement et les retombées environnementales.
- **Concertation** : présente l'ensemble des actions d'information et de communication mises en œuvre pendant tout le développement du projet. L'onglet Médiathèque recense l'ensemble des supports d'information papier édités et diffusés sur le projet (tel que les lettres d'information)
- **Généralités** : réponses aux questions les plus fréquemment posées autour de l'énergie éolienne et de la réglementation ICPE. Une page « liens utiles » est également proposée.

Il permet également, depuis sa mise en ligne d'échanger avec l'équipe chargée de la coordination du projet, grâce au formulaire de contact.

II.3 Médias locaux

Les médias locaux sont un moyen d'informer le territoire de l'avancée du projet. Ils sont sollicités aux étapes clés ou assurent spontanément le suivi du projet.

Un article de plus de 3000 signes, concernant le projet de SYLV'EOLE a été publié sur le site web du Journal de la Haute-Marne le 29 mai 2022. Il présentait les particularités du projet, son caractère participatif décrit comme « l'originalité du projet » et revenait sur les avancées et la phase de concertation alors en cours.

<https://jhm.fr/projet-eolien-le-schema-dimplantation-est-connu/>

III. Juin 2022 : Concertation préalable au dépôt du projet

En juin 2022, après plus d'un an de développement, l'ensemble des résultats des études techniques, environnementales et paysagères ont permis de figer le schéma d'implantation des éoliennes, validé avec le conseil municipal.

Les élus et Opale EN ont alors souhaité organiser une concertation préalable au dépôt du dossier. Cette étape clé a pour objectif de mettre à disposition des habitants l'ensemble des données environnementales et techniques disponibles à ce stade, de présenter le schéma d'implantation retenu, et de proposer un cahier des photomontages complet.

Cette phase d'échange avec le territoire a également pour objectif de recueillir l'ensemble des avis émis par les habitants.

Le bilan de cette concertation sera présenté aux conseils municipaux de Chamarandes-Choignes et Lavelle-aux-Bois, et rendu disponible sur le site internet du projet et à disposition en mairie de Chamarandes-Choignes.

III.1 Information des habitants sur l'organisation de cette concertation

La tenue de cette concertation préalable, ainsi que ses modalités ont été communiquées au public plus de 15 jours avant le début, soit du 4 au 19 mai 2022. Les habitants ont été informés de l'organisation de cette concertation et des moyens mis en œuvre pour qu'ils puissent y participer, par plusieurs moyens :

- Un affichage en mairie de Chamarandes-Choignes et Lavelle-aux-Bois (cf. ci-contre), reprenant les objectifs et modalités de la concertation.
- Le site internet du projet a été actualisé pour annoncer l'information dès la page d'accueil. Les mairies de Chamarandes-Choignes et Lavelle aux Bois ont également publié l'information sur leurs sites internet et sur leurs réseaux sociaux. L'objectif était d'avertir le plus grand nombre sur la tenue de cette pré-enquête publique.

CONCERTATION PRÉALABLE

PROJET ÉOLIEN SYLV'ÉOLE
COMMUNE DE CHAMARANDES-CHOIGNES ET LAVILLE-AUX-BOIS

Opale Énergies Naturelles et les élus de Chamarandes-Choignes et de Lavelle-Aux-Bois sollicitent l'avis des habitants du territoire au sujet du parc éolien en développement sur la commune de Chamarandes-Choignes :

DU VENDREDI 20 MAI AU MARDI 7 JUIN 2022

Pendant cette période, vous pouvez consulter le dossier de présentation du projet actuellement à l'étude et formuler votre avis :

- Sur le site internet du projet**
www.sylveole.projet-eolien.fr
- En mairie de Chamarandes-Choignes et Lavelle-Aux-Bois**
- Aux horaires habituels d'ouverture des mairies
- Rencontrez Opale Énergies Naturelles et posez vos questions
- Pendant les permanences :**
Mairie de Lavelle aux Bois
Le 20 Mai - 14h à 18h
Mairie de Choignes
Le 27 Mai - de 9h à 12h | Le 3 Juin - 14h à 18h
- Vous pouvez également envoyer votre avis par courrier**
Mairie de Choignes - Projet Sylv'Éole
24 Rue de Chamarandes - 50500 Chamarandes-Choignes

UNE VISITE DE SITE SERA ÉGALEMENT ORGANISÉE LE 4 JUIN AU MATIN.
LE LIEU DE RDV SERA COMMUNIQUÉ APRÈS DES MAIRIES UNE SEMAINE AVANT.

- Deux encarts presse ont été publiés dans la presse locale :
 - o Le 27 avril 2022, le quotidien Journal de la Haute-Marne a publié dans sa rubrique « petites annonces » les informations relatives aux modalités de cette concertation.
 - o Le 29 avril 2022, l'hebdomadaire La Voix de la Haute-Marne a également publié dans les pages « Annonces Légales », un encart présentant les modalités de concertation.



Extrait du JHM du 27/04/22



Extrait de LVHM du 29/04/22

- **Une lettre d'information n°3** (4 pages recto-verso) a été diffusée dans toutes les boîtes aux lettres des foyers de Chamaran-des-Choignes et Laville-aux-Bois, présentant les modalités de concertation des habitants, mais également les dernières actualités du projet. Pensé comme une synthèse des études et actualités, elle permettait à l'ensemble des habitants peu désireux de consulter l'intégralité du dossier de concertation de connaître l'ensemble des caractéristiques projet.

LETTRE D'INFORMATION N°3

MAI 2022

Projet éolien participatif Sylv'Éole
COMMUNE DE CHAMARANDES-CHOIGNES (52)

LE MOT DES ÉLUS

Mesdames, Messieurs,

Après un an et demi d'études environnementales, acoustiques, techniques et paysagères, de nombreuses réunions entre les élus de Chamaran-des-Choignes, Laville-aux-Bois, et l'équipe Opale EN, le schéma d'implantation des éoliennes a été validé. La définition de ces emplacements est le résultat d'un travail de concertation de plusieurs paramètres : l'évaluation et la prise en compte des différents enjeux relatifs par les études et le choix de réduire au maximum les emprises sur la forêt.

Nous souhaitons désormais vous présenter les résultats de ce travail et l'ensemble des réflexions qui ont permis d'aboutir à ce projet d'implantation. Ainsi, avec l'équipe Opale EN, nous organisons une consultation des habitants, à partir du 20 mai. Nous espérons que vous serez nombreux à participer et que nous aurons l'occasion d'échanger sur ce projet. L'ensemble des modalités de participation sont précisées ci-dessous.

Depuis les premières réflexions, nous souhaitons donner à ce projet une vraie dimension participative, permettant d'associer financièrement l'ensemble du territoire et de faire bénéficier de la valeur qui sera générée par la vente d'électricité produite au plus grand nombre. Ainsi, les élus de Chamaran-des-Choignes et de Laville-aux-Bois étudient la possibilité de devenir co-propriétaires du projet éolien en bénéficiant du modèle financier de développement participatif proposé par Opale.

Enfin, les alertes de plus en plus pressantes du GIEC, notamment dans son dernier rapport d'avril 2022 sur la nécessité de changer rapidement et efficacement de modèle énergétique viennent confirmer, encore un peu plus, tout l'intérêt de ce projet, il serait futile des contributions mesurées de notre territoire à la nécessaire transition écologique.

Bernadette REFOURMART, maire de Chamaran-des-Choignes
Claude GILBERT, maire de Laville-aux-Bois

CONSULTATION DU PUBLIC DU VENDREDI 20 MAI AU MARDI 7 JUIN 2022

À leur initiative, Opale Énergies Naturelles et les élus de Chamaran-des-Choignes et Laville-aux-Bois organisent une consultation des habitants. Elle permettra à tous les habitants qui le souhaitent de s'exprimer sur le projet en cas et de déposer leur avis. Pendant cette période, vos élus invitent à :

- Consulter le dossier de présentation du projet et les photomontages mis à disposition en mairie de Choignes et Laville-aux-Bois et sur le site internet du projet : sylv-eole.projet-eolien.fr
- Venir poser vos questions au élus et à Opale EN au cours de l'une des 3 permanences organisées :
 - Mairie de Laville-aux-Bois : Vendredi 20 Mai de 14h à 16h
 - Mairie de Choignes : Samedi 21 Mai de 9h à 12h
 - Vendredi 3 Juin de 14h à 16h
- Faire part de votre avis :
 - Sur un registre mis à disposition en mairie, pendant les permanences et horaires habituels d'ouverture au public.
 - Par courrier envoyé à la mairie de Choignes.
 - Sur le site internet du projet.

Une visite sur le site sera organisée le samedi 4 juin au matin. Elle permettra de se rendre compte plus précisément des différents emplacements des éoliennes. Horaires et lieux de rendez-vous sont disponibles en mairie.

Un réchauffement climatique mondial, des répercussions locales

Il est désormais incontestable que le réchauffement climatique s'accroît et menace dangereusement nos conditions de vie sur Terre. Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié un dernier rapport en avril 2022, alertant sur l'urgence d'agir pour tenter d'enrayer l'emballement des températures.

À l'échelle de la commune de Chamaran-des-Choignes, le massif forestier subit de plein fouet la succession de sécheresses et d'hivers doux depuis plusieurs années. À l'exception des chênes, toutes les essences sont touchées, notamment les hêtres, les charmes et les frênes. Les coupes sanitaires sur ces deux communes sont de plus en plus nombreuses.

Ce projet éolien répond au double objectif de contribuer à la transition énergétique, indispensable pour sortir des énergies fossiles émettrices de CO₂, tout en permettant à la commune de bénéficier de retombées financières durables qui seront réfléchies vers la sauvegarde du patrimoine forestier.

Des revenus réguliers pour la sauvegarde du patrimoine forestier

Aujourd'hui, l'exploitation forestière génère 15 000 € par an en moyenne pour la commune. Ces revenus diminuent cependant d'année en année à terme avec la dégradation de l'état sanitaire des forêts, les ventes de bois ne couvrant plus les frais de gestion, alors que s'accroissent les besoins en repeuplement forestier.

En accueillant sur ses terrains communaux 5 éoliennes d'une puissance unitaire de 5,5 MW, la commune de Chamaran-des-Choignes bénéficiera de retombées économiques régulières et pérennes, estimées à 185 000€/an (125 000€ de loyer + 60 000€ de fiscalité).

Ces revenus sont indispensables pour assurer la transition forestière et répondre aux besoins d'investissement dans la replantation d'essences plus résistantes au réchauffement climatique.

À ces revenus locaux et fiscaux, s'ajoutent le versement de mesures d'accompagnement, à la construction du projet. Complément de portage politique des communes de Chamaran-des-Choignes, mais également de Laville-aux-Bois, ces mesures seront mutualisées entre les deux communes. Elles serviront notamment à financer des projets d'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux et des études de rénovation énergétique des maisons. Chamaran-des-Choignes prévoit également de réinvestir une partie de cette enveloppe dans la sauvegarde de la forêt communale, malmenée par le changement climatique.

À noter que d'autres collectivités bénéficieront également de la fiscalité, la Communauté d'Agglomération de Chaumont, le département et la Région.

Un projet de territoire, porté par deux communes

À l'issue d'une étude de faisabilité réalisée en 2020, le potentiel éolien sur la commune de Chamaran-des-Choignes a été présenté au conseil municipal en juin 2022. Bien que la périmètre de la zone de projet se situe uniquement sur le territoire de Chamaran-des-Choignes, la commune de Laville-aux-Bois, voisine du projet, a été intégrée aux réflexions de 2020.

Ainsi, les élus des deux communes ont participé aux comités de pilotage depuis début janvier 2021 et ont travaillé ensemble, avec Opale pour définir le schéma d'implantation des éoliennes le plus optimisé possible.

Un projet participatif pour amplifier les retombées locales

En plus de ces retombées locales classiques, Opale EN propose aux communes de Chamaran-des-Choignes et Laville-aux-Bois de bénéficier d'un développement participatif, comme la loi de transition énergétique pour une croissance verte le rend possible depuis 2015. Ce principe innovant permet aux deux communes de s'associer à Opale EN sans risque financier et de devenir co-propriétaires du projet en acquérant 20% des parts de celui-ci. Sur un projet de par de 5 éoliennes comme Sylv'Éole, cela revient pour les communes à acquérir les droits d'une éolienne, sans risque financier pour les deux collectivités.

Dès l'autorisation du projet, les communes pourront alors décider de conserver ces parts ou d'en vendre tout ou partie. Ces actions pourront alors être proposées à d'autres acteurs locaux : habitants, club de citoyens, entreprises locales, Société d'Economie Mixte (SEM), etc.

Une fois le parc construit, la commune et les acteurs locaux, actionnaires du projet, bénéficieront des retombées liées à la vente de l'électricité produite, et participent à sa gouvernance tout au long de son exploitation.

Plusieurs réunions de travail ont été organisées pour permettre aux élus d'étudier en profondeur le principe et de prendre la décision de devenir co-propriétaire du projet Sylv'Éole.

Cette décision sera prise par les deux conseils en milieu d'année 2022.

Un projet réduit, mais plus efficace

La définition du meilleur schéma d'implantation des éoliennes est un travail itératif, qui prend en compte d'infinies variantes. Plusieurs mois de travail et d'échanges sont nécessaires pour choisir précisément le schéma le plus optimisé. Sur Sylv'Éole, plusieurs variantes ont été proposées aux élus. L'objectif principal de ce travail itératif était de limiter le plus possible le défrichement, tout en optimisant la production du parc éolien.

	PROJET INITIAL	PROJET RETENU
Projet	4 éoliennes	5 éoliennes
Puissance totale	24 MW	27,5 MW
Hauteur bout de pale	200 m	230 m
Classement éolien	1200 m	Meilleure
Défrichement total estimé	280 a	185 a

Production éolienne à la consommation de 23 000 personnes / 31 000 personnes
Émissions évitées de CO₂ : 24 000 tonnes/an / 35 000 tonnes/an
Soit l'équivalent des émissions annuelles de 14 000 voitures / 20 000 voitures

LA PRODUCTION RETENUE

Ainsi, sur la base des résultats des études environnementales et techniques, un schéma d'implantation de 5 éoliennes de 230 m de hauteur a été proposé et retenu par les élus. Alors que le projet initial comportait 4 éoliennes de 200m de haut, le projet retenu permet une optimisation des aménagements en forêt tout en garantissant un **loignement des premières habitations à 1 600 m** : soit plus de 3 fois la distance réglementaire minimale.

Réduire le projet de 4 à 5 éoliennes permet aussi de réduire l'empreinte totale : le défrichement estimé par éolienne est de 73a, soit 179a pour les 5 éoliennes, représentant moins de 7% de la surface de la forêt communale de Chamaran-des-Choignes.

En outre, la performance du projet est améliorée grâce à l'utilisation d'éoliennes plus hautes et plus performantes : cela permet de porter la réduction des émissions à plus de 35 / an soit plus de 45 % de réduction en plus par rapport au scénario initial !

Les prochaines étapes du projet Sylv'Éole

PROCHAINE ÉTAPE : Dépôt de la demande d'autorisation en préfecture de Haute-Marne à l'automne 2022.

2022-2023 : DÉVELOPPEMENT DU PROJET

2023-2024 : INSTRUCTION PAR L'ÉTAT

2024-2025 : PRÉ-CONSTRUCTION & CONSTRUCTION

2025-2026 : EXPLOITATION

2026-2030 : DÉMANTÈLEMENT

PHOTOMONTAGE DU PROJET

POINT DE VUE Ferme de la Poine (DISTANCE À L'ÉOLIENNE LA PLUS PROCHE : 1 600 m)

D'autres photomontages seront disponibles lors de la concertation préalable.

Sylv'Éole en synthèse

- DES ÉOLIENNES SÉRIÉES à 5,5 MW
- UNE PRODUCTION ÉLECTRIQUE ÉQUIVALENTE À LA CONSOMMATION ANNUELLE DE 23 000 PERSONNES
- UN PROJET DE TERRITOIRE COMPARANT LES ÉLUS DE LAVILLE-AUX-BOIS ET DE CHAMARANDES-CHOIGNES
- DES MÉTIERS LES PLUS PRÉCIS
- DES REVENUS RÉGULIERS POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE FORESTIER
- LA POSSIBILITÉ D'ACQUÉRIR 20% DES PARTS DU PROJET
- DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ANNUELLES DE 185 000 €
- DES REVENUS FINANCIERS DURABLES POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE FORESTIER

OPALE ÉNERGIES NATURELLES, ACCOMPAGNEZ-NOUS AU DÉVELOPPEMENT DU PROJET

Opale EN est une entreprise indépendante, basée à Fontenay (75) qui accompagne depuis plus de 16 ans les territoires dans leur transition énergétique : via le développement, la construction et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables : éolien, biogaz, photovoltaïque. L'équipe dispose d'une expérience reconnue dans le développement de projets éoliens en milieu forestier et mobilise le savoir-faire de ses 33 collaborateurs dans un but commun : développer des projets respectueux des territoires.

Le site d'Opale est de prendre en compte l'ensemble des enjeux techniques, environnementaux et paysagers pour concevoir le projet de moindre impact, en adéquation avec les politiques locales d'aménagement et de valorisation du territoire.

Les élus et l'équipe d'Opale EN se sont réunis sur le terrain à plusieurs reprises pour étudier les différentes possibilités d'implantation des éoliennes. Les élus ont présenté les projets Sylv'Éole prévus à ce jour : zones de nouveaux peuplements, coupes et éclaircies.

Les aménagements éoliens tiennent compte de ce programme : les parcelles ayant bénéficié d'investissements récents ou présentant une potentialité forestière plus élevée ont été écartées de la réflexion.

LIMITER LES EMPRISES SUR LA FORÊT

Une attention toute particulière a été portée aux emprises du projet sur la forêt. Afin de limiter les défrichements, il a été proposé de positionner toutes les éoliennes le long des deux routes forestières qui structurent la forêt. Ces deux axes, larges de plus de 6 m et en ligne droite permettent, sans défrichement, le passage des convois exceptionnels qui livrent les éléments constitutifs des éoliennes. Ce parti pris permet d'éviter totalement la création d'accès supplémentaires dans la forêt.

De la même façon, une attention particulière a été portée aux orientations des plateformes de grutage des éoliennes, en vue de limiter les coupes nécessaires pour l'accès des convois. Plusieurs réunions de travail avec les constructeurs d'éoliennes ont permis de faire le choix le moins impactant pour la forêt. Afin de limiter encore les coupes, le stockage des composants et piles d'éoliennes est prévu à l'extérieur de la forêt.

Pour toute question, l'équipe d'Opale EN se tient à votre disposition. Pour contacter Jean-Marc Sassez, chef de projet : jean-marc@opale-en.com - 03 81 81 66 88

Restez informés de toute l'actualité du projet en vous connectant sur le site Internet <https://sylv-eole.projet-eolien.fr/>

opale énergies naturelles

www.opale-en.com

III.2 Un dossier de concertation et des photomontages mis à disposition

Un dossier de présentation du projet et un cahier des photomontages a été édité et mis à disposition du public : en mairie et sur le site internet du projet.

Il présentait la philosophie générale du projet et notamment les motivations des élus de Chamarandes-Choignes et de Laville-aux-Bois dans le suivi de ce projet ; les caractéristiques techniques de la zone et plus précisément les résultats des études environnementales, techniques et paysagères réalisées ; les différents scénarios d'évolution du schéma d'implantation des éoliennes, les retombées financières attendues, le planning du projet, ainsi que les réponses clés aux principales questions sur l'énergie éolienne.

Le cahier des photomontages a été conçu pour que les habitants puissent se rendre compte de l'insertion paysagère du projet, dans un périmètre proche ou plus éloigné.

Ainsi, 9 photomontages étaient proposés, selon deux angles :

- en panorama à 120°
- en zoomé à 40°

III.3 Des permanences et une visite de terrain pour échanger avec les habitants

Trois permanences ont été organisées en présence des élus et de l'équipe d'Opale, les :

- 20 mai à Laville-aux-Bois, de 14h à 18h
- 21 mai à Choignes, de 9h à 12h
- 3 juin à Choignes, de 14h à 18h

Les élus et représentants d'Opale se sont tenu à disposition du public pour consulter ensemble le dossier de concertation et des photomontages et répondre aux questions posées.

Une visite sur le terrain d'une demi-journée, le 4 juin 2022 organisée également par Opale et les élus, a permis aux habitants intéressés de se rendre sur le site d'emplacement des futures éoliennes. Un parcours a permis de rejoindre le mât de mesure, pour aller ensuite sur les emplacements prévus de E3, E4 et E5.

III.4 Modalités d'expression des avis

Durant les 19 jours de concertation préalable, un dossier présentant le projet était en libre accès dans les deux mairies (Chamarandes-Choignes et Laville-aux-Bois) et disponible en ligne sur le site internet du projet.

Chacun avait alors la possibilité de le consulter et de formuler un avis sur le projet, via différents recueils :

- le site internet du projet, via un formulaire de contact. Les informations requises pour déposer un avis étaient les suivantes : Nom, Prénom, Commune de résidence, e-mail (facultatif)
- sur des registres papier, disponibles en mairie de Chamarandes-Choignes et Laville-aux-Bois, aux horaires d'ouverture habituels des mairies, et, en plus, pendant les permanences en présence d'Opale EN
- via l'envoi d'un courrier postal, adressé en mairie

IV. ANALYSE DES RESULTATS DE LA CONCERTATION PREALABLE

Les éléments présentés dans cette analyse proviennent exclusivement des avis formulés dans le cadre prédéfini de la pré-enquête publique.

IV.1 Taux de participation aux permanences et à la visite de site

Une faible mobilisation des habitants a été constatée à l'occasion des trois permanences et de la visite sur le terrain organisées en présence de représentants d'Opale EN et des élus :

- 6 visiteurs lors de la permanence du 20 mai 2022 à Laville-aux-Bois
- Aucun visiteur lors de la permanence du 21 Mai à Choignes
- 10 visiteurs lors de la permanence du 3 juin 2022 à Choignes
- 7 visiteurs lors de la visite de site du 4 Juin 2022

IV.2 Activité sur le site Internet du projet :

Sur la période de la concertation, soit du 20 mai au 7 juin 2022, 26 utilisateurs se sont connectés au site internet du projet. La fréquentation a été la plus importante le 31 mai 2022, avec un total de 5 utilisateurs comptabilisés sur la journée.

Malgré cette faible activité, on notera que les 26 utilisateurs de la période ont déclenché 46 sessions, traduisant que les personnes intéressées se sont connectées à plusieurs reprises.



Répartition géographique des connexions au site Internet :

- 8 personnes des alentours de Chaumont
- 6 personnes des alentours de Besançon
- 4 personnes de Strasbourg
- 3 personnes de Paris
- 2 personnes de Dole
- 1 personne de Marseille
- 1 personne de Clermont-Ferrand
- 2 personnes de provenance non identifiée

A noter que les connexions depuis Besançon sont supposées être le fait de salariés du siège social d'Opale, procédant à des tests de bon fonctionnement du site Internet.

IV.3 Un faible taux de recueil des avis

Alors que les moyens d'informations mis en œuvre ont permis une communication large sur le territoire (via notamment les annonces diffusées dans les médias locaux), seulement 14 avis ont été recueillis lors de cette période de concertation préalable :

- 5 avis via le registre mis à disposition dans la mairie de Laville-aux-Bois
- 6 avis via le registre mis à disposition à la mairie de Choignes
- 3 avis via le formulaire du site internet du projet

Parmi ces 14 avis, 13 ont été émis par des habitants de Laville-aux-Bois ou Chamarandes-Choignes, représentant **1% de la population cumulée des deux communes***.

**Pourcentages basés sur une population de 1043 habitants pour Chamarandes-Choignes et 208 habitants pour Laville-aux-Bois*

99% de la population concernée par le projet ne s'est donc pas exprimée sur le projet.

IV.4 Le positionnement des contributeurs

Sur les 14 avis recueillis :

- 8 avis sont positifs, soit 57.1 % des avis exprimés
- 3 avis sans position clairement identifiée, mais présentant des questions
- 3 avis sont négatifs, soit 21.4% des avis exprimés. A noter que l'un de ces avis vient d'une personne habitant à plus de 40km de la zone de projet

IV.5 Thèmes abordés par les contributeurs

Les thèmes abordés par les contributeurs peuvent être classés ainsi :

- | | |
|--|-----------------|
| - Intérêt du projet - Transition énergétique : | 9 contributions |
| - Impact Forestier : | 7 contributions |
| - Retombées économiques : | 6 contributions |
| - Environnement & biodiversité : | 5 contributions |
| - Paysage & cadre de vie : | 5 contributions |
| - Information communication : | 3 contributions |
| - Participatif : | 2 contributions |

Thème	% de contributions positives sur le thème	% de contributions négatives sur le thème	% de contributions neutres sur le thème
Impact Forestier	71,4%	28,6%	0,0%
Retombées économiques	66,7%	16,7%	16,7%
Participatif	50,0%	0,0%	50,0%
Intérêt du projet - Transition énergétique	66,7%	11,1%	22,2%
Environnement & biodiversité	60,0%	20,0%	20,0%
Paysage & cadre de vie	0,0%	80,0%	20,0%
Information communication	66,7%	33,3%	0,0%

C'est bien l'impact paysager qui cumule le plus d'avis défavorable. A noter toutefois que ces avis sont au nombre de 4, soit 0.3% de la population de Chamarandes-Choignes et Laville aux Bois, impactées visuellement.

IV.6 Eléments de réponse aux questions posées ou remarques dans les avis :

« Quelles sont les interactions étudiées avec le parc éolien de Biesles (12 MW installés) ? »

Les éoliennes de Biesles sont en fait deux parcs éoliens distincts, portés par le même opérateur :

- Le parc éolien Haut Chemin – 10 éoliennes : construit
- Le parc éolien Haut Chemin 2 – 13 éoliennes : projet autorisé, à construire

La réglementation impose la prise en compte des deux projets et notamment le traitement des impacts cumulés au niveau acoustique, paysager et environnemental. Par exemple, le cahier de photomontages mis à disposition dans le cadre de la concertation préalable intègre bien les deux projets.

A noter que la puissance installée de ces deux parcs (Haut Chemin 1 + Haut Chemin2) n'est pas de 12MW, mais bien de 20MW pour le parc construit et 46.8MW pour le parc autorisé à construire.

« Concernant les infrasons les données ANSES et ADEME semblent lacunaires puisque le préfet de l'Orne a en février dernier pris un arrêté pour mise à l'arrêt du parc d'Echauffour pour nuisances sonores »

Les mesures prises sur le parc éolien d'Echauffour, dans l'Orne, sont d'ordre acoustiques uniquement. Pour le projet éolien Sylv'Eole, une campagne de mesures acoustiques a été réalisée en décembre 2021 par un prestataire indépendant. Les niveaux de bruit ambiant ont été mesurés sur sept points différents, autour de la zone d'études, grâce à des sonomètres. Des simulations informatiques ont permis de définir le bruit que générerait les éoliennes sur ces sept points d'écoute et de s'assurer que les niveaux d'écoulements prévus respectent bien les limites fixées par la réglementation française.

Si le projet est autorisé et construit, les niveaux de bruit produits par les éoliennes en fonctionnement seront vérifiés par une seconde campagne de mesure acoustique. Un dépassement des seuils autorisés conduira à des mesures de réduction de bruit, en appliquant un bridage des éoliennes, voir en les arrêtant sur certaines plages horaires ; ce sont des mesures de bridages de ce type qui sont appliquées sur le parc d'Echauffour.

« Opale EN restera-t-elle prestataire exploitant pendant les 30 ans de vie du parc éolien ? »

Opale EN est une société indépendante, en lien étroit avec les territoires sur lesquels elle développe des projets ; elle a donc vocation à rester partie prenante dans l'exploitation de projets qu'elle a développés ; c'est notamment le cas sur les 3 parcs construits qu'elle a développés pour son compte propre.

De plus, Opale travaille également à la mise en place de projets pilotes de communautés d'énergies autour des sources de production dont elle dispose (parcs éoliens, centrales photovoltaïques...). Dans cette logique de développement de l'énergie en circuit-court, son ambition est bien de détenir tout ou partie de sources de production pour pouvoir en gérer la boucle de production/consommation. A ce stade, et sans présager de l'évolution de la filière, Opale a pour ambition d'exploiter tout ou partie des parcs qu'elle détient.

D'autre part, le modèle de développement participatif de ce projet permettra aux communes de Laville-aux-Bois et Chamarandes-Choignes de rester actives dans la gouvernance du parc éolien en exploitation.

« Comment le calcul est-il fait pour estimer une économie de 26 000 tonnes de CO2 par rapport aux autres moyens de production d'électricité en France ? »

Avec le projet Sylv'Eole de 5 éoliennes de 5.5MW, les calculs prévoient une économie de 35 000 tonnes de CO2, défini comme suit :

- La production attendue est de 70GWh/an
- RTE nous indique ¹que les émissions de CO2 des différents moyens de productions thermiques en France varient de 0.988 à 0.352t/MWh. Nous considérons une moyenne de 0.5t/MWh.
- Le calcul est donc : 70GWh/an X 0.5t/MWh = 35 000t/an.

« La France n'est responsable que d'environ 3% des gaz à effet de serre dans le monde »

Selon l'INSEE, la France compte 67 813 396 habitants au 1^{er} Janvier 2022, et le monde environ 7.9 milliards d'habitants. La France représente donc 0.76% de la population mondiale, et serait donc responsable de 3% de gaz à effet de serre : son empreinte est donc démesurée rapportée à sa population, notre pays doit donc agir.

« L'électricité produite par les éoliennes est pratiquement deux fois plus chère que le prix spot dur marché de l'électricité ; d'où est subventionné par nous tous. »

En 2022, les prix de gros de l'électricité sont devenus en moyenne supérieurs aux tarifs garantis par l'Etat dans les contrats de soutien aux énergies renouvelables électriques. Ainsi, ce qui constituait les années précédentes des charges pour le budget de l'Etat est désormais une recette pour les finances publiques.

Dernièrement, le 13 juillet 2022, la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) a publié son évaluation des charges de service public de l'Energie pour 2023 ². Cette évaluation inclut des recettes provisionnelles de 7.6 milliards d'Euros du seul fait de l'éolien pour le budget de l'Etat.

« Le chiffre de 33000 personnes pour 5 éoliennes laisse rêveur. Rapporté à la Haute-Marne (moins de 200.000 habitants) et équipée à ce jour de plus de 200 éoliennes ; la production de celles-ci correspond à la consommation annuelle d'environ 1.200.000 habitants/ »

L'estimation faite dans cette contribution ne tient pas compte du fait que les 200 éoliennes de Haute-Marne ne sont pas sur le même site, donc ne voient pas le même vent, et n'ont pas le même gabarit.

¹ <https://bilan-electrique-2021.rte-france.com/co2-electrification-des-usages-emissions-de-co2/>

² <https://www.cre.fr/Documents/Deliberations/Decision/evaluation-des-charges-de-service-public-de-l-energie-pour-2023>

Pour estimer un productible, et par extension une estimation du nombre de personnes alimentées en énergie renouvelable par les parcs de Haute-Marne, il faut être en capacité de faire cette estimation parc par parc. La seule question du gabarit a par exemple un impact important :

- La dimension du rotor : l'énergie captée par un rotor est proportionnelle au cube du rayon de ce rotor. Une éolienne de 150m, équipée d'un rotor de 110m de diamètre ne produit donc pas la même quantité d'énergie sur une même site qu'une éolienne de 230m, rotor 150m de diamètre comme celles retenues pour Sylv'éole. A fortiori s'il s'agit de deux sites différents.
- Les dimensions des mâts : plus les éoliennes sont hautes et plus les vents captés sont réguliers et forts, donc plus la production augmente.

Le cas du projet éolien Sylv'éole est à cet égard très parlant. Sur un même site, les 5 éoliennes du projet retenu produiront davantage que les 6 éoliennes du projet initial : la consommation de 33 000 personnes sera couverte avec 5 éoliennes de 230m, alors que 6 éoliennes de 200m ne couvraient que la consommation de 23 000 personnes.

	Projet initial	Projet retenu
Nombre d'éoliennes	6 éoliennes	5 éoliennes
Puissance totale	24MW	27,5MW
Hauteur bout de pale	200m	230m
Création d'accès	1200m	Aucune
Défrichement total estimé	280a	185a
Production équivalente à la consommation de	23 000 personnes	33 000 personnes
Emissions évitées de CO2	24 000 tonnes/an	35 000 tonnes/an
Soit l'équivalent des émissions annuels de	14 000 voitures	20 000 voitures

Extrait du dossier de concertation : tableau comparatif des retombées environnementales

V. LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION ET LES SUITES A DONNER

Alors que l'ensemble des canaux de communication ont été mobilisés pour informer les habitants du territoire de la tenue de cette concertation, seulement 1% des habitants des communes de Chamarandes-Choignes et Laville-aux-Bois se sont exprimés.

Cette faible participation peut s'expliquer par :

- le dispositif de construction du projet, impliquant de façon très étroite l'ensemble des conseils municipaux des deux communes, qui permet d'assurer aux habitants la prise en compte de l'ensemble des enjeux territoriaux.
- la qualité des moyens d'information mis en œuvre depuis le début du projet pour communiquer de façon régulière et pédagogique sur l'évolution du projet.
- un territoire familier d'un paysage éolien et sur lequel la mise en œuvre de nouveaux projets bénéficie d'une meilleure acceptabilité que sur des territoires vierges de production éolienne.

Sur l'ensemble des avis émis, 57.1% sont d'ailleurs des avis positifs ; mettant notamment en avant le caractère participatif du projet.

En effet, la possibilité pour les deux communes de prendre part financièrement au projet, de bénéficier de sa prise de valeur et de permettre une ouverture du capital aux habitants ou autres acteurs locaux est un réel marqueur d'acceptabilité locale.

D'autre part, la volonté communale de flécher une partie des retombées locatives vers la sauvegarde de la forêt confère également au projet un ancrage local supplémentaire.

Le site Internet, ainsi que les différents canaux d'information utilisés par OPALE EN représentent des vecteurs d'information du public qu'il faut continuer à valoriser, et qui permettent de favoriser la poursuite des échanges entre les citoyens, acteurs locaux, et porteurs du projet.